



CINQUANTE-DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA CEDEAO

16 Décembre 2017, Abuja, République Fédérale du Nigeria

COMMUNIQUE FINAL

1. La cinquante-deuxième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est tenue le 16 Décembre 2017 à Abuja, République Fédérale du Nigeria, sous la présidence de **S. E. M Faure Essozimna GNASSINGBE**, Président de la République Togolaise, Président en exercice de la Conférence.

2. Etaient présents à cette session, les Chefs d'Etat et de Gouvernement suivants ou leurs représentants dûment mandatés:

S.E.M. **Patrice TALON**, Président de la République du Bénin

S. E. M. **Roch Marc Christian KABORE**, Président du Burkina Faso

S. E. M. **Jorge Carlos de Almeida Fonseca**, Président de la République du Cabo Verde

S. E. M. **Alassane OUATTARA**, Président de la République de Côte d'Ivoire

S. E. M. **Nana Addo Dankwa AKUFO-ADDO**, Président de la République du Ghana

S. E. Prof. **Alpha CONDE**, Président de la République de Guinée

S. E. M. **José Mário VAZ**, Président de la République de Guinée Bissau

S. E. Mme **Ellen JOHNSON SIRLEAF**, Présidente de la République du Liberia

S. E.M. **Ibrahim Boubacar KEITA**, Président de la République du Mali

S. E.M. **Issoufou MAHAMADOU**, Président de la République du Niger

S.E.M. **Muhammadu BUHARI**, Président de la République Fédérale du Nigeria

S. E. M. **Macky SALL**, Président de la République du Sénégal

S. E. M. **Ernest Bai KOROMA**, Président de la République de Sierra Leone

S. E. M. **Faure Essozimna GNASSINGBE**, Président de la République Togolaise

S.E. Mme **Fatumatta JALLOW –TAMBAJANG**, Vice-Présidente de la République de La Gambie

Au titre des invités spéciaux ayant pris part au Sommet:

- S.E.M. **Mohamed Ould Abdel AZIZ**, Président de la République Islamique de Mauritanie ;
- S.E.M. **Jalel Trabelsi**, Ambassadeur de la République Tunisienne près la République Fédérale du Nigéria et la CEDEAO, représentant S.E.M. **Beji Caid Essebsi**, Président de la République Tunisienne ;
- S.E.M. **Moussa Faki Mahamat**, Président de la Commission de l'Union Africaine ;
- **Dr. Mohamed Ibn Chambas**, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel ;
- Ont également pris part à ce Sommet en qualités d'observateurs, Mme **Vera Songwe**, Sous-Secrétaire-Général des Nations Unies, Secrétaire Exécutif de la Commission Economique pour l'Afrique et **M. Abdallah Boureima**, Président de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

3. Etait également présent, S. E. M. **Abubakar Abdulsalami**, ancien Président de la République Fédérale du Nigeria.

4. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont pris acte du rapport annuel 2017 du Président de la Commission, ainsi que des Rapports de la 79^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres et de la 39^{ème} Réunion du Conseil de Médiation et de Sécurité de la CEDEAO.

5. Ils ont salué la qualité des rapports présentés par le Conseil des Ministres, le Conseil de Médiation et de Sécurité et la Commission ainsi que la pertinence des recommandations formulées dont la mise en œuvre contribuera à la consolidation de l'intégration régionale, de la paix et de la sécurité régionale.

6. La Conférence a également salué l'excellent travail accompli au cours de l'année 2017 par l'ensemble des Institutions de la Communauté dans un contexte difficile au plan régional. Elle réaffirme son engagement à œuvrer à l'atteinte des objectifs de la CEDEAO de bâtir une région prospère dans un environnement de paix, de sécurité et de bonne gouvernance démocratique.

7. Déplorant le faible niveau du taux d'intégration économique après plus de 40 ans d'existence de la CEDEAO, le Sommet a invité la Commission, en collaboration avec les Etats Membres, à accélérer la mise en œuvre des projets et programmes intégrateurs aussi bien dans le domaine des infrastructures que dans le domaine plus global de l'amélioration de l'environnement des affaires et de la compétitivité des entreprises.

8. La Conférence, après délibérations sur les points inscrits à son ordre du jour, a entériné les principales recommandations faites dans les différents rapports, et procédé à l'examen des questions spécifiques ci-après :

AU TITRE DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE ET DE LA MISE ŒUVRE DES PROGRAMMES D'INTEGRATION REGIONALE

9. La Conférence s'est félicitée des bonnes perspectives en matière de croissance économique de la région dont le taux de progression du PIB réel est projeté à 2,1% en 2017 et 3,1% en 2018, contre 0,2% de réalisation en 2016, principalement en raison de la reprise prévue des prix des principaux produits exportés par les États membres de la CEDEAO, ainsi que de l'amélioration de la sécurité dans les zones de production pétrolière.

10. Afin de conforter ces résultats, la Conférence a exhorté les États membres à poursuivre les réformes structurelles engagées pour s'affranchir des fluctuations des cours des matières premières et permettre à leurs économies d'être plus résilientes face aux chocs exogènes.

Concernant la création de l'union monétaire

11. La Conférence s'est félicitée des conclusions de la 4^{ème} session de la Task Force Présidentielle sur le programme de la monnaie unique de la CEDEAO. Elle a salué les progrès réalisés par l'ensemble des Institutions de la CEDEAO impliquées dans la conduite des activités de la Feuille de route de la monnaie unique de la CEDEAO et a réaffirmé son engagement dans la poursuite et l'accélération de la réalisation de l'agenda de l'intégration économique et monétaire de la CEDEAO.

12. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont réitéré leur ferme volonté à œuvrer à l'atteinte des objectifs des Pères fondateurs de la CEDEAO de doter la région d'une union monétaire en vue d'accélérer la construction d'un espace de prospérité et de solidarité. A cet égard, ils ont exhorté les États membres à prendre les mesures nécessaires pour le respect des principaux critères de convergence nécessaire à la mise en place d'une union monétaire viable et crédible.

S'agissant de la libre circulation des personnes et des biens

13. La Conférence a pris note du rapport de la mission de plaidoyer du Président de la Task Force sur le Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO, qui a mis en exergue la persistance de barrières tarifaires et non-tarifaires ainsi que des pratiques anormales sur les corridors et les frontières des États Membres. La Conférence s'est félicitée des engagements pris par les États membres visités pour éliminer durablement les entraves identifiées.

14. Au regard de la récurrence des pratiques anormales, la Conférence a accédé à la requête du Président de la Task Force de renforcer ses prérogatives lui permettant d'effectuer des contrôles inopinés pour débusquer des agents indéliçats et d'en faire rapport aux autorités politiques des États membres visités.

15. Concernant l'union douanière, les Chefs d'Etat et de Gouvernement se sont félicités des progrès accomplis dans le cadre de la mise en vigueur du Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO dans les Etats membres. La Conférence a instruit la Commission d'apporter les appuis nécessaires au Cap Vert et à la Sierra Leone pour une application de cet instrument qui approfondit le processus d'intégration des économies.

16. La Conférence s'est félicitée par ailleurs de la finalisation des travaux sur l'élaboration d'un code des douanes de la CEDEAO. La Conférence note que le code des douanes de la CEDEAO est un instrument important qui établira un cadre juridique commun pour les procédures douanières dans tous les Etats membres de la CEDEAO et contribuera ainsi à l'amélioration de l'environnement des affaires et à la facilitation des échanges dans l'espace CEDEAO. Elle a adopté le code et a instruit la Commission d'accompagner les Etats dans sa mise en œuvre.

Accords de Partenariat Economique entre la région Afrique de l'Ouest et l'Union européenne

17. Concernant les Accords de Partenariat Economique entre la région Afrique de l'Ouest et l'Union européenne, la Conférence a souligné la nécessité de réexaminer la situation à la lumière des évolutions récentes.

Relativement au Développement Humain

18. **S'agissant de l'éducation**, la Conférence s'est félicitée des actions entreprises en matière de développement du capital humain à travers l'harmonisation des politiques et stratégies nationales visant à encourager la mobilité des jeunes et le partage d'expériences scientifiques ainsi que la promotion de la culture de la paix, et la lutte contre l'extrémisme violent.

19. **Dans le domaine humanitaire et social**, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont félicité la Commission pour l'élaboration du Cadre stratégique de Renforcement du Système national de Protection de l'Enfant pour Prévenir et Combattre la Violence, la Maltraitance et l'Exploitation des Enfants en Afrique de l'Ouest. Ce cadre va promouvoir la redevabilité et fournir des orientations et des conseils aux États membres en matière de Protection de l'enfant. Elle invite les Etats membres à prendre les dispositions diligentes pour son opérationnalisation.

Concernant le développement agricole et de la sécurité alimentaire

20. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement se sont félicités des résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP) en cohérence avec la « Déclaration de Malabo 2014 » au sein de l'Union Africaine. Ils se sont félicités du renforcement de la coopération avec les différents partenaires

techniques et financiers pour la mise en œuvre des projets régionaux et nationaux dans le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

21. La Conférence souligne sa préoccupation au regard de la campagne agropastorale qui a été mitigée et de la situation alimentaire et nutritionnelle de millions de personnes dans l'espace CEDEAO qui sont en besoin d'assistance. A cet égard elle s'est engagée à mobiliser tous les efforts nécessaires dans les pays et à l'échelle régionale pour venir en aide aux personnes vulnérables. En vue de rendre plus résilient le secteur agricole, le Sommet invite les Etats membres à mener des politiques volontaristes de développement et de renforcement des chaînes de valeur agro-alimentaires.

AU TITRE DES QUESTIONS DE PAIX, DE SECURITE ET DE DEMOCRATIE

22. La Conférence réaffirme son attachement à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans l'espace CEDEAO qui sont des conditions sine qua non pour le développement économique durable de la région.

23. La Conférence reste préoccupée face à l'expansion des attaques terroristes dans la région et exprime sa totale solidarité avec les pays frappés par le terrorisme. Elle réaffirme sa détermination à poursuivre, sans relâche, le combat contre le terrorisme et salue les efforts déployés aux niveaux national et régional pour prévenir et faire face à ce fléau.

24. A cet égard, la Conférence se félicite des résultats positifs enregistrés par la Force Multinationale Mixte du Bassin du Lac Tchad dans la lutte contre le Groupe terroriste Boko Haram et des avancées considérables réalisées dans l'opérationnalisation de la Force Conjointe du G5 Sahel pour lutter contre le terrorisme dans le Sahel.

25. Elle salue l'adoption des résolutions 2359 et 2391 aux termes desquelles, le Conseil de Sécurité des Nations Unies apporte son appui politique à la Force Conjointe du G5 Sahel et demande à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) d'appuyer en logistique et en matériel cette Force. Elle lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte le soutien financier nécessaire à l'opérationnalisation de la Force Conjointe du G5 Sahel.

26. La Conférence encourage vivement les Etats membres de la CEDEAO à mieux partager les renseignements et informations entre eux afin de lutter contre le terrorisme dans la région. A cet effet, elle soutient l'opérationnalisation du Système d'Information Policière de l'Afrique de l'Ouest (SIPAO) destiné à accroître la capacité des services de sécurité à combattre la criminalité transnationale et le terrorisme. Elle instruit la Commission, en étroite collaboration avec les ministres en charge de la sécurité, d'assurer le suivi de la mise en œuvre effective du SIPAO et de lui en rendre régulièrement compte.

27. Le Sommet entérine les conclusions et recommandations contenues dans la Déclaration de Bamako ayant sanctionné les travaux de la Conférence régionale sur la situation sécuritaire dans le Sahel et en Afrique de l'Ouest tenue du 12 au 14 octobre 2017 à Bamako, République du Mali. Elle instruit la Commission de veiller à la mise en œuvre diligente de ces recommandations et de mener les consultations nécessaires pour la tenue, au premier semestre 2018 du Sommet conjoint des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) sur le terrorisme et le crime transnational organisé.

SUR LA SITUATION DES MIGRANTS AFRICAINS EN LYBIE

28. La Conférence exprime sa profonde indignation face aux traitements inhumains infligés aux migrants et réfugiés Africains en Libye rapportés par les medias. Elle condamne avec la plus grande fermeté cet esclavage des temps modernes et s'engage à travailler avec les organisations internationales partenaires pour mettre rapidement fin à ces pratiques barbares.

29. La Conférence se félicite des efforts entrepris par certains Etats membres ainsi que les Etats et organisations partenaires pour rapatrier les ressortissants de la région et appelle à des efforts concertés pour une action plus efficace à cet effet. Elle soutient la demande de l'Union Africaine pour qu'une enquête internationale soit diligentée et que les auteurs de ces actes criminels soient identifiés et punis.

SUR LA SITUATION EN GUINEE-BISSAU

30. La Conférence a pris note de l'évaluation de la situation faite par le Comité Ministériel de Haut niveau chargé du suivi de la mise en œuvre de l'Accord de Conakry suite à sa visite les 2 et 3 décembre 2017 à Bissau et regrette profondément le manque d'avancées dans le processus de paix en Guinée Bissau malgré les décisions prises lors de sa 51ème Session ordinaire tenue le 4 juin 2017 à Monrovia, République du Libéria.

31. La Conférence a pris note de la Feuille de route présentée par S.E.M. **Mario Vaz**, Président de la République de Guinée Bissau pour l'application intégrale de l'Accord de Conakry, notamment la nomination du Premier Ministre de consensus.

32. En vue de permettre une application consensuelle de la feuille de route proposée, la Conférence confie aux Présidents **Alpha CONDE** et **Faure Essozimna GNASSINGBE** de mener les consultations avec toutes les parties prenantes dans un délai de un mois, faute de quoi des sanctions collectives et individuelles seront appliquées à toutes les personnes qui entravent la mise en œuvre de ces accords. Elle demande à la communauté internationale, particulièrement les Nations Unies, l'Union Africaine et toutes les organisations sous régionales d'appuyer la CEDEAO dans la mise en œuvre de ces sanctions.

33. La Conférence félicite **S.EM. Alpha Condé**, Président de la République de Guinée et Médiateur de la CEDEAO pour la Guinée Bissau, pour ses efforts soutenus de médiation.

SUR LA SITUATION POLITIQUE AU TOGO

34. La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement exprime sa préoccupation face aux tensions politiques persistantes en République togolaise suite aux manifestations publiques organisées par des partis politiques réclamant les réformes constitutionnelles et institutionnelles.

35. La Conférence condamne fermement toutes les formes de violences et de débordements qui se traduisent par des pertes en vies humaines, des blessés et des dégâts matériels.

36. La Conférence se félicite des mesures d'apaisement et de décrispation adoptées par le Gouvernement togolais afin de créer un environnement propice à l'ouverture du dialogue national visant à la mise en œuvre consensuelle des réformes politiques souhaitées.

37. Dans cette dynamique, la Conférence se félicite des initiatives déployées par la CEDEAO, en particulier les efforts louables menés par leurs Excellences, Professeur Alpha Condé, Président de la République de Guinée et Président en exercice de l'Union Africaine et Nana Akufo-Addo, Président de la République du Ghana, en vue de favoriser le rapprochement des partis politiques togolais et de promouvoir le dialogue pour une issue pacifique à la crise.

38. La Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement lance un appel aux acteurs politiques togolais à s'engager pleinement et dans les plus brefs délais, dans un dialogue inclusif pour parvenir à la mise en œuvre des réformes politiques, dans le respect de la Constitution et des institutions démocratiques.

39. La Conférence réaffirme sa disponibilité à continuer de suivre et d'accompagner le Togo et les acteurs politiques togolais dans le processus de dialogue et de réformes constitutionnelles engagé par le gouvernement togolais.

SUR LA SITUATION AU MALI

40. La Conférence félicite le Gouvernement malien pour ses efforts continus pour assurer la mise en œuvre de l'Accord de paix et de réconciliation et salue la signature d'une trêve entre les belligérants, le 23 août 2017.

41. La Conférence demeure préoccupée par la multiplication des attaques terroristes au nord et au centre du pays et réaffirme sa ferme condamnation des attaques visant

les populations civiles, les Forces de défense et de sécurité du Mali, les Forces de la MINUSMA et de Barkhane.

42. La Conférence salue les efforts du Gouvernement dans le renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité maliennes et leur redéploiement sur l'ensemble du territoire national en vue d'assurer leur mission régaliennne de sécurisation des personnes et des biens.

SUR LA SITUATION EN GAMBIE

43. La Conférence salue les efforts de reconstruction, de consolidation du processus démocratique et de promotion de la réconciliation nationale engagés par le Gouvernement. Elle salue également la mise en place de la Commission Vérité, Réconciliation et Réparations (CVRR) et exhorte le Gouvernement à veiller à ce que la volonté de rendre justice aux victimes du régime de l'ancien Président Yahya Jammeh le soit dans le strict respect des lois gambiennes et des normes et principes internationaux.

44. La Conférence réitère son appel à la Communauté internationale pour soutenir, de manière coordonnée, les efforts entrepris par le Gouvernement gambien afin d'assurer la relance économique et la stabilité du pays. Elle instruit la Commission, en collaboration avec les Nations Unies et l'Union africaine, de mettre en place et rendre opérationnel, un Groupe international de contact sur la Gambie, pour suivre l'évolution de la situation en Gambie et coordonner le soutien des partenaires en faveur du pays.

45. La Conférence salue le rôle déterminant que joue la Mission de la CEDEAO en Gambie (ECOMIG) dans la stabilisation et la sécurisation de la Gambie. Elle instruit le Président de la Commission de prendre les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre effective des décisions prises lors de sa 51^{ème} Session ordinaire tenue le 4 juin 2017 à Monrovia, République du Libéria, relatives au mandat de la Force et à son renforcement.

SUR LES ELECTIONS DANS LA REGION

46. La Conférence salue le bon déroulement des élections générales tenues le 10 octobre 2017 au Libéria et le professionnalisme avec lequel la Commission électorale nationale et la Cour Suprême ont géré le contentieux né de la proclamation des résultats du premier tour de l'élection présidentielle.

47. Elle prend note de la convocation du corps électoral pour le second tour de l'élection présidentielle le 26 décembre 2017, et exhorte la Commission électorale nationale à mettre en œuvre les recommandations de la Cour Suprême de manière à garantir une élection apaisée et transparente.

48. La Conférence exhorte les deux candidats admis au second tour de l'élection présidentielle, en l'occurrence M. George Weah de la Coalition pour le Changement Démocratique et M. Joseph Boakai du Parti pour l'Unité à mener une campagne pacifique et à ne recourir qu'aux moyens légaux pour régler tout éventuel différend électoral.

49. La Conférence instruit le Président de la Commission de suivre de près l'évolution du processus électoral, d'y déployer une mission d'observation électorale et d'apporter toute l'assistance nécessaire à la Commission électorale nationale.

50. La Conférence prend note de la tenue prévue d'élections présidentielles et législatives le 7 mars 2018 en République de Sierra Leone et dans le courant de la même année en République du Mali. Elle instruit le Président de la Commission à suivre de près l'évolution des processus électoraux dans ces pays, à y déployer des missions d'observation à court et long terme et à apporter l'appui nécessaire aux pays concernés.

SUR LA TRANSHUMANCE

51. La Conférence réitère sa vive préoccupation face à la multiplication des conflits liés à la transhumance dans plusieurs Etats membres et qui représentent une nouvelle menace à la sécurité régionale. Elle instruit la Commission de collaborer avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel afin de conduire une étude exhaustive sur la question et recommander des axes d'actions pour faire face à ce problème.

AU TITRE DES QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

Sur l'adhésion de nouveaux membres à la CEDEAO

52. S'agissant de la demande d'adhésion du royaume du Maroc en qualité de membre de la CEDEAO, de la Tunisie en qualité de membre observateur et de la Mauritanie en qualité de membre associé, la Conférence a décidé de mettre en place un comité de Chefs d'Etat et de Gouvernement composé de la République Togolaise, de la République de Côte d'Ivoire, de la République du Ghana, de la République de Guinée et la République Fédérale du Nigeria pour adopter les Termes de Références et superviser l'étude approfondie des implications de cette adhésion.

53. La Conférence note que les questions d'adhésion au Traité de la CEDEAO ainsi que l'octroi de statut d'observateur aux pays tiers devraient être précédées par la mise en place de cadre institutionnel approprié qui devrait constituer la base juridique de telle décision.

54. A cet égard, la Conférence instruit le Président de la Commission d'engager immédiatement le processus d'élaboration d'un Acte communautaire approprié qui

définira le processus de prise de décision au sein de la communauté en conformité avec les dispositions de l'article 9, alinéas 2 et 3 du Traité Révisé de la CEDEAO.

Au titre du processus de réforme institutionnelle en cours au sein des institutions de la Communauté

55. La Conférence a, une fois de plus, insisté sur la nécessité d'opérer les réformes structurelles et institutionnelles propres à permettre aux institutions de la CEDEAO d'être plus efficaces et plus efficientes.

56. Elle a exhorté la Commission à diligenter la mise en œuvre du projet de réforme institutionnelle et veiller à la mise en place des processus de gestion du changement pouvant assurer le bon fonctionnement des institutions et agences communautaires restructurées.

57. **Au titre de la Cour de Justice de la CEDEAO**, la Conférence a pris note du résultat du processus de recrutement d'un Juge de la Cour pour le compte de la République du Libéria. A cet égard, elle a félicité M. Yusuf Kabba retenu au poste de Juge à la Cour de justice de la Communauté en remplacement du Juge Micah Wilkins Wright pour compléter le mandat de la République du Libéria.

58. Conformément à la décision prise lors de la 48^{ème} Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue les 16 et 17 décembre 2015 à Abuja, la Conférence réaffirme la fin des mandats en cours des fonctionnaires statutaires pour le 28 février 2018.

59. A cet effet, la Conférence attribue le poste de Président de la Commission de la CEDEAO à la République de Côte d'Ivoire.

60. Le Président de la République de Côte d'Ivoire a présenté le Curriculum Vitae de **M. Jean Claude Brou**, actuellement Ministre de l'Industrie et des Mines de la République de Côte d'Ivoire.

61. La Conférence approuve la nomination de **M. Jean Claude Brou**, en qualité de Président de la Commission de la CEDEAO pour un mandat de quatre (4) ans à compter du 1^{er} Mars 2018.

62. S'agissant de l'attribution des autres postes statutaires aux Etats membres, la Conférence invite le Président sortant de la Commission à travailler dès à présent avec le Président entrant pour faciliter la prise de fonction des nouveaux statutaires.

63. La Conférence rend hommage à Son Excellence Madame **Ellen Johnson Sirleaf**, Présidente de la République du Libéria, pour le leadership exemplaire dont elle

a fait preuve et pour les avancées obtenues par la région grâce à son engagement pour l'intégration régionale, la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest.

64. Elle rend également hommage à Son Excellence Monsieur **Ernest Bai KOROMA**, Président de la République de Sierra Leone pour son immense contribution au processus d'intégration de la région.

65. La Conférence adresse ses chaleureuses félicitations à S.E.M. **Faure Essozimna GNASSINGBE**, Président de la République togolaise, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, pour son engagement permanent au service de l'intégration régionale et pour le leadership exemplaire dans la conduite des affaires de la Communauté.

66. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement félicitent S.E.M **Marcel A. de Souza**, Président de la Commission, pour les mesures qu'il a prises en vue de la rationalisation du fonctionnement des Institutions de la Communauté afin de garantir leur bonne gestion et de restaurer la confiance des différents partenaires, et lui expriment leur gratitude pour l'excellent travail accompli durant son passage à la tête de la Commission.

67. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement expriment leur profonde gratitude à S.E.M. **Muhammadu Buhari**, Président de la République Fédérale du Nigeria, au Gouvernement et au peuple nigériens, pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé pendant leur séjour et pour la qualité de l'organisation de la présente session.

68. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement décident de tenir leur prochaine session ordinaire à Lomé, République togolaise, en Juin 2018.

Fait à Abuja, le 16 Décembre 2017

LA CONFERENCE